



AFFICHÉ
du.....AU.....

Conseil municipal du jeudi 24 octobre 2019

COMPTE-RENDU

Secrétaire de séance : M. BESSONNEAU Bruno

DOSSIERS	DECISION
APPROBATION ordre du jour :	
<p>FINANCES : dissolution du SIVU « ruisseau de la loge » affectation des résultats :</p> <p>Dans le cadre de la dissolution du SIVU Ruisseau de la Loge, il est constaté</p> <ul style="list-style-type: none"> • un déficit d'investissement de : -11212.78 € • Et un excédent de fonctionnement de : 55.86 € <p>A intégrer dans le budget principal de la Commune, ce qui porte l'affectation des résultats pour le budget principal 2019 à :</p> <p>En investissement : 317 023.01€ - 11 212.78€ = - 305 810.23 €</p> <p>En fonctionnement : 976 713.47€ = 55.86€ = 976 769.33 €</p>	adopté à l'unanimité
<p>FINANCES : dissolution du SIVU « ruisseau de la loge » affectation des résultats – DM N°3</p> <p>Il est proposé une décision modificative pour intégrer les résultats indiqués ci-dessus :</p> <p>Section d'investissement : c/D/ 001 = -11212.78 € c/D/2182 = 11212.78 €</p> <p>section de fonctionnement c/D/022 = 55.86 € c/R/002 = 55.86 €</p>	Adopté à l'unanimité
<p>FINANCES – immeuble de rapport</p> <p>Dans le contexte de l'état de l'actif et des amortissements, les communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants sont tenues d'amortir les biens.</p> <p>Pour ce qui concerne la Commune, les recettes générées par des biens inscrits au compte 2132 immeubles de rapports ne couvrent pas les dotations aux amortissements. Dans ces conditions, il est proposé de maintenir ces biens au c/2132 et de ne pas les amortir.</p>	Adopté à l'unanimité

<p>FINANCES – imputation comptable 1) Régularisation de compte pour une subvention d'investissement du c/ 1318 vers le c/ 1328 de 57 500 €</p> <p>2) régularisation d'imputation comptable de certains biens (document en annexe)</p>	Adopté à l'unanimité
<p>FINANCES – Biens à réformer</p> <p>Ce point a été retiré de l'ordre du jour</p>	
<p>FINANCES – fonds de concours</p> <p>Rappel : les subventions d'équipement versées, sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un fonds de concours a été versé à ALM en 2018 par la commune historique de St Léger des Bois. Le montant versé était de 1 918,39 €. <p>Il est proposé d'amortir ce fonds de concours sur une durée de 5 ans.</p>	Adopté à l'unanimité
<p>FINANCES – 70 ans d'Emmaüs – subvention exceptionnelle Emmaüs organise le week-end des 16 et 17 novembre 2019 une manifestation à l'occasion des 70 ans d'existence et l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 500€ auprès de la Commune. En raison du projet d'envergure de cette manifestation et de l'absence de versement de subvention régulière à cette association, il est proposé une suite favorable.</p>	Adopté à la majorité et 1 abstention
<p>FINANCES – remboursement retenue garantie ALP Electricité Par délibération des 14 mars et 4 juillet 2019, l'entreprise ALP électricité a subi la prescription quadriennale pour un chantier sur St Jean de Linières. Il s'agit d'une recette pour la Commune mais il convenait d'indiquer l'imputation budgétaire dans la délibération. Il s'agit du chapitre 77.</p>	Adopté à l'unanimité
<p>ECOLE – restauration scolaire – comparatif fonctionnement et audit pour service restauration</p> <p>Suite au conseil municipal de septembre dernier, un comparatif sur le fonctionnement du restaurant scolaire les grands Chênes avec 2 autres communes St Augustin des Bois et Le Plessis Grammoire, a été établi. Par ailleurs un devis de cabinets d'audit a été présenté : PH PARTNERS et INFRES.</p>	Adopté à la majorité avec 3 abstentions et 1 pouvoir

Après discussion en assemblée, il a été retenu l'intervention d'un cabinet d'audit. Le devis du cabinet INFRES pour un montant de 2 988.00 €TTC est proposé.	
PERSONNEL ALSH - stagiaire BAFA – vacances scolaires Toussaint Indemnisation d'un stagiaire BAFA, à raison d'environ 20 euros net par jour, pour participer à l'animation de la semaine du 21 au 25 octobre 2019, au centre de loisirs le Séquoia.	Adopté à l'unanimité
URBANISME – Etude théâtre de verdure – Agrocampus- subvention exceptionnelle – délibération de principe Un groupe d'étudiants d'Agrocampus, a le projet de réaliser une étude d'aménagement entre l'école et la mairie sur le site de St Léger des Bois. A cet effet il est proposé de verser une subvention de 800 euros pour les aider à mener à bien leur projet. Cette subvention sera inscrite au BP 2020.	Adopté à l'unanimité
VOIRIE – sécurité – RD 105 – création d'un plateau et quatre quais de bus – site de St Léger des Bois - avenant négatif au marché Lors du conseil municipal précédent, la Commune avait confié les travaux à l'entreprise Eurovia. Toutefois la partie « quai de bus » étant du ressort de ALM, il s'agit de valider l'avenant négatif d'Eurovia pour 18 050.40 €ht pour cette partie de marché afin d'éviter à la Commune de faire cette avance.	Adopté à l'unanimité
ANGERS LOIRE METROPOLE – présentation rapport d'activités 2018 Il est donné acte de la présentation du rapport d'activités d'Angers Loire Métropole.	Adopté à l'unanimité
Approbation du précédent procès-verbal de la précédente réunion	Adopté à l'unanimité
Décisions prises dans le cadre de la délégation de l'article L2122-22 Sans objet	
Prochain conseil municipal : le 21 novembre 2019 à 20h30	

Le 29 octobre 2019,

Le Maire,




Franek POQUIN

Annexe n°1

Cpte d'origine		Intitulé	N° INV	Date	Montant	A transférer dans compte	Nouvelle fiche INV
SLB	21783	Tableau- Armoire	SLB470	2018	606,83	2184	SLB470-2184
SJL	2135	Rond-point mairie	SJL2007-13	2007	85 075,23	2151	SJL2007-12-2151
SJL	2135	Aménagement mairie	SJL428	2016	88 682,24	21311	SJL428-21311
SJL	2135	Etanchéité Linériis	SJL438	2017	50 239,20	21318	SJL438-21318
SJL	2135	Ancien Presbytère (rénovation bourg)	SJL440	2017	219 59,96	21318	SJL440-21318
SJL	2135	Salle Forêtie (rénovation bourg)	SJL442	2017	114 465,40	21318	SJL442-21318
SJL	2135	TX école	SJL457	2018	45 754,98	21312	SJL457-21312
SLB	2135	Eglise	SLB144	1998	36 229,73	21318	SLB144-21318
SLB	2135	Ecole -Nouvelle classe	SLB187	2000	68 310,74	21312	SLB187-21312
SJL	21568	Extincteurs presbytère	SJL461	2018	450,76	2188	SJL461-2188
SJL	21568	Extincteurs Galilee	SJL450	2018	1 079,40	2188	SJL450-2188